

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 4 (1885)  
**Heft:** 1

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# BULLETIN

DE LA

## Société suisse de Numismatique

---

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six francs**; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au **SECRETARE DE LA SOCIÉTÉ, M. Anton Henseler, 30, Grand'rue, Erlbourg (Suisse).**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs Fr.** jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, **Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz)** zu adressiren.

---

### A nos collègues.

---

Le *Bulletin* entre dans la quatrième année de son existence, bien modeste, il est vrai, mais cependant non sans utilité. Organe d'une société naissante, qui, dans un pays d'une étendue restreinte, ne peut compter qu'un petit nombre de membres réellement actifs, il ne pouvait débiter que timidement et ce n'est que peu à peu qu'il arrivera à suivre, même de loin, ses aînés dans la carrière. La fondation d'une société suisse de numismatique et la création d'un organe pour cette société ne seront pas sans influence pour le développement de cette science dans notre patrie, science qui y a trouvé et y trouve encore de zélés amateurs. Mais pendant longtemps ils ont été sans lien entre eux et ils devaient publier leurs travaux dans des revues étrangères, peu répandues parmi nous et ces travaux restaient ainsi presque inconnus à ceux qu'ils auraient intéressés le plus. Nous espérons que notre *Bulletin* deviendra l'organe préféré des numismatistes suisses, qui tiendront à faire profiter le pays, avant tout, des résultats de leurs recherches et de leur science. Nous osons compter sur leur patriotisme. Leur exemple exercera une influence efficace sur la jeune génération, qui a besoin de leur encouragement et de leur direction.

En parcourant les trois premières années du *Bulletin*, on